



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
26 septembre 2005  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Soixantième session**  
Points 62 et 63 de l'ordre du jour

**Développement social, y compris les  
questions relatives à la situation sociale  
dans le monde et aux jeunes, aux personnes  
âgées, aux handicapés et à la famille**

**Suite donnée à l'Année internationale  
des personnes âgées : deuxième Assemblée  
mondiale sur le vieillissement**

**Conseil économique et social**  
**Session de fond de 2005**  
New York, 29 juin-27 juillet 2005

Point 14 de l'ordre du jour  
**Questions sociales et relatives aux droits  
de l'homme**

## **Lettres identiques datées du 24 août 2005, adressées au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous rappeler que la Conférence internationale de Doha sur le vieillissement a eu lieu à Doha (Qatar) du 4 au 6 avril 2005. Cette conférence témoigne de l'intérêt que l'État du Qatar continue de prêter à sa population âgée, laquelle occupe une place privilégiée dans la société qatarie. Ci-joint le texte de la Déclaration qui a été publiée à l'issue de la Conférence.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 62 et 63 de son ordre du jour, et du Conseil économique et social, au titre du point 14 de son ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Nassir Abdulaziz Al-Nasser



## Annexe

[Original : arabe]

### **Déclaration de la Conférence internationale de Doha sur la protection des personnes âgées dans un monde en évolution**

**Doha, 4-6 avril 2005**

Le Qatar a accueilli la première conférence mondiale consacrée aux personnes âgées (Conférence mondiale de Doha sur la protection des personnes âgées dans un monde en évolution) organisée sous le patronage de S. A. Sheikha Mouza Bint Nasser Al-Misnad, épouse de l'Émir du Qatar, S. A. Sheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, et Présidente du Conseil supérieur des affaires de la famille.

Cette importante manifestation, tenue à Doha du 4 au 6 avril 2005, a été l'occasion de passer en revue les études les plus importantes effectuées sur le terrain et d'analyser les statistiques et les législations internationales, régionales et nationales les plus valables, l'objectif étant d'élaborer un ensemble d'indicateurs scientifiques et de recommandations objectives qui permettent aux personnes âgées de transmettre leur savoir aux nouvelles générations et de jouer ainsi un rôle productif dans le cadre d'une prise en charge globale et dans de bonnes conditions assurées par les législations et les systèmes de sécurité sociale pertinents. Cela suppose l'adoption d'une stratégie qui intègre la question de la prise en charge des personnes âgées dans le dialogue médiatique et culturel ainsi que dans les programmes d'enseignement pour que le monde cesse de traiter cette question comme un sujet délicat et passe à l'étape de l'intervention positive, compte tenu des bouleversements que connaît la société contemporaine et qui influencent les modes de vie et, partant, la façon dont on traite cette importante composante de notre société.

Compte tenu de ce qui précède, cette conférence vise à appeler l'attention de la communauté mondiale sur la nécessité d'élaborer un projet réaliste et prospectif qui assure la durabilité de la relation des personnes âgées avec leur société. Ce projet doit comporter une stratégie claire et précise, ainsi que des concepts bien définis, pour faire participer cette tranche de la société aux efforts de développement social dans les divers domaines, grâce à des cadres méthodiques fondés sur les conclusions des études et des recherches relatives aux personnes âgées et sur les résultats des expériences locales, régionales et internationales concernant leur contribution au développement.

Les participants à cette conférence ont heureusement abordé l'un des nobles principes consacrés par toutes les religions révélées, à savoir le souci d'inculquer le sens de l'amour, de l'appréciation, de la générosité et du respect envers les parents et les personnes âgées.

En examinant la manière dont ces principes étaient mis en pratique, les participants ont constaté que le monde entier considérait qu'il fallait accorder une place privilégiée aux personnes âgées, respecter leurs expériences et leurs connaissances et en tirer parti. Le seul moyen d'y parvenir est d'essayer de faire évoluer la vie des personnes âgées, afin de leur permettre d'utiliser leurs expériences en jouant un rôle nouveau dans la société, ce qui suppose de leur offrir des possibilités d'emploi lorsqu'ils souhaitent travailler et de leur assurer la

protection et les soins nécessaires pour leur éviter tout risque d'exclusion et de marginalisation.

Compte tenu de ce qui précède et dans le respect total de tous les instruments internationaux relatifs aux personnes âgées, la Conférence a mis en lumière les principaux domaines ayant trait à la prise en charge des personnes âgées et à leur participation aux activités de développement.

La Conférence s'est penchée sur les aspects suivants :

### **1. Aspect religieux**

Les participants ont décrit les principes directeurs contenus dans les textes sacrés des religions judaïque, chrétienne et musulmane et recommandé aux organismes internationaux et régionaux de tenir compte, lors de l'élaboration des instruments concernant les personnes âgées, des valeurs religieuses et morales et des expériences vécues en vue d'assurer la protection et le respect des personnes âgées.

### **2. Aspect social**

La Conférence a examiné les principes, les droits et les libertés fondamentales qui constituent le pivot d'une société universelle, « de tous les âges », dans laquelle les personnes âgées collaborent pleinement, efficacement et sur un pied d'égalité avec toutes les composantes de la société afin d'écartier tout obstacle susceptible d'entraver leur participation à tous les aspects de la vie en société et toute manifestation de discrimination à leur égard. La Conférence a en outre souligné la nécessité de prendre toutes les mesures susceptibles de renforcer la solidarité dans la société en général sur la base de l'égalité et de la réciprocité entre les différentes générations.

### **3. Aspect relatif à la santé**

La Conférence a mis l'accent sur les principaux problèmes de santé qui touchaient les personnes âgées dans le monde et a examiné certains problèmes de santé régionaux. Elle a souligné la nécessité de diffuser les sciences de la gériatrie dans tous les États et toutes les universités spécialisées et d'élaborer une politique médicale qui prévoit le diagnostic précoce des maladies de la vieillesse afin d'en assurer la prévention.

### **4. Aspect culturel et médiatique**

La Conférence a évoqué la dimension historique de la protection des personnes âgées et la place qu'elles occupent dans les cultures mondiales et arabes. Elle a en outre mis en évidence la contribution intellectuelle spéciale des scientifiques âgés à l'échelle mondiale et accordé une attention particulière aux problèmes des personnes âgées tels qu'ils sont présentés dans les téléfilms et les émissions télévisées s'adressant aux vieilles personnes.

La Conférence a par ailleurs invité le monde à mettre en place ce qu'on pourrait appeler « une culture et une information pour les personnes âgées », le but étant de parvenir, par l'intermédiaire des moyens éducatifs et des médias, à combler les besoins culturels de cette tranche de la société et à la distraire au moyen d'œuvres littéraires et artistiques adaptées à ses centres d'intérêts et à sa culture.

## 5. Aspect législatif

Les participants ont examiné les politiques sociales concernant les personnes âgées ainsi que les lois relatives à la sécurité sociale et leur rôle dans la protection des personnes âgées.

Ils ont invité les organisations internationales et régionales à effectuer des études approfondies et à entreprendre un réexamen global et périodique des systèmes de sécurité sociale existants de manière à augmenter le nombre de bénéficiaires et à améliorer les droits et les privilèges accordés. À ce propos, les participants ont insisté sur la nécessité de trouver une version mondiale commune des principes de base de la sécurité sociale qui garantisse l'élimination de la pauvreté chez les personnes âgées en leur assurant un revenu minimal régulier qui s'accroîtrait progressivement pour leur permettre de mener une vie décente.

## Recommandations finales

La Conférence recommande de prendre les mesures ci-après :

1) Mener une étude exhaustive en vue de l'élaboration d'un instrument mondial commun concernant les personnes âgées qui garantisse le respect des valeurs religieuses et morales favorisant la protection et le respect de ces personnes et dont on pourrait s'inspirer pour rédiger les instruments internationaux;

2) Évaluer et modifier les attitudes négatives qui perçoivent la vieillesse comme un état d'incapacité alors qu'il s'agit d'une étape importante de la vie qui se caractérise par la maturité et la sagesse et constitue un patrimoine culturel qui relie les générations et fait évoluer les sociétés;

3) Élaborer des politiques, des plans et des programmes de prise en charge susceptibles de créer un environnement favorable aux personnes âgées qui facilite leur intégration dans leur famille, leur milieu social et la vie publique;

4) Faire en sorte que la personne âgée puisse continuer de vivre en famille et lui assurer les conditions d'une vie décente, la chaleur du foyer familial et les liens affectifs familiaux;

5) Effectuer une étude approfondie des systèmes de sécurité sociale et en diffuser les résultats à l'échelle mondiale pour que l'âge de la retraite puisse être déterminé volontairement selon la nature de l'emploi; mettre fin à l'interdiction de combiner retraite et salaire; et éliminer toutes les formes de discrimination en raison du sexe, de l'origine, de la langue ou de la religion pour ce qui est de la retraite et des allocations accordées par la sécurité sociale et par d'autres types d'assurance;

6) Appuyer la création d'unités médicales spécialisées dans la santé physique et psychique des personnes âgées dans les facultés de médecine et les départements de psychologie, de sociologie et d'assistance sociale des universités arabes et autres, afin de contribuer à l'amélioration du niveau des divers services fournis aux personnes âgées;

7) Promouvoir les œuvres littéraires des personnes âgées (romans, récits, pièces de théâtre, poèmes, etc.) qui relatent leurs riches expériences et expriment leurs souffrances;

8) S'intéresser à la conservation des biographies des personnes âgées ayant apporté une grande contribution;

9) Développer la culture de l'amitié avec les personnes âgées en encourageant les jeunes et les enfants à établir des rapports humains plus étroits avec eux;

10) Élaborer un plan pour la production des films destinés aux personnes âgées qui répondent à leurs besoins; traitent de leurs préoccupations et de leurs problèmes et sensibilisent la société sur la nécessité de les protéger et de rejeter toutes les attitudes négatives qu'on peut avoir à leur égard; et donnent une image positive des personnes âgées en tant que groupe qui incarne la sagesse, l'expérience et les valeurs traditionnelles précieuses et qui joue un rôle actif dans la famille et dans la société;

11) Réexaminer les programmes d'enseignement et les ouvrages scolaires à tous les niveaux de l'enseignement, notamment le primaire, pour faire ressortir les aspects positifs de la vieillesse, rattacher celle-ci aux étapes de la vie qui la précèdent, et la présenter comme étant l'étape de la maturité et de l'expérience;

12) Élargir les programmes et les stages d'information et s'attacher à diffuser les renseignements susceptibles d'aider les personnes âgées à se préparer à la retraite et au vieillissement au moyen d'habitudes et de moyens de prévention sains et selon des méthodes bien définies, ce qui permettrait aux personnes âgées de planifier et de préparer convenablement la transition vers cette nouvelle étape sans problèmes ou avec le moins de complications possible;

13) Étudier les besoins culturels des personnes âgées et essayer d'y répondre de sorte que celles-ci puissent vraiment en bénéficier, en leur fournissant les appareils et le matériel susceptibles d'améliorer leur mobilité, leur vue ou leur ouïe;

14) Trouver un moyen efficace d'assurer la coopération et la coordination entre les organismes s'occupant des personnes âgées et les responsables des associations culturelles et artistiques, des bibliothèques publiques et des clubs afin de former des spécialistes capables de comprendre les personnes âgées, de cerner leurs besoins culturels et d'y répondre et de leur fournir des services de bibliothèque ainsi que des services culturels et informatiques où qu'elles se trouvent, à domicile, dans une maison de repos ou à l'hôpital;

15) Créer des établissements et des instituts scientifiques modèles afin de réaliser des travaux de recherche et des études en matière de gériatrie; adopter des politiques médicales axées sur la prévention des maladies chez les personnes âgées, et former les cadres médicaux et sociaux et leurs assistants à l'accueil des personnes âgées et à la prestation de tous les services médicaux et sociaux, en assurant le traitement et la gestion des problèmes de santé physique et psychique;

16) Créer des centres d'information et établir des bases de données sur les personnes âgées pouvant être développées compte tenu des innovations mondiales et les relier aux réseaux d'information régionaux;

17) S'efforcer d'inclure la gériatrie dans les programmes d'études supérieures des facultés de médecine arabes et autres;

18) Réaliser des études et des recherches spécialisées pour déterminer les particularités des maladies de la vieillesse dans les différentes régions du monde et

celles des services qu'il faudrait assurer en prenant soin d'examiner et d'améliorer le processus d'évaluation de l'effet des maladies chroniques sur les personnes âgées et leur descendance;

19) Élaborer et adopter des normes et des conditions précises et strictes pour le placement des personnes âgées dans les maisons de santé de façon à leur permettre d'en sortir chaque fois que cela leur est bénéfique sur les plans médical et social;

20) Élaborer les programmes de réadaptation nécessaires pour assurer aux personnes âgées handicapées les capacités personnelles minimales nécessaires à leur insertion sociale, notamment les conditions matérielles qui faciliteraient leur mouvement à l'intérieur et à l'extérieur de leur domicile;

21) Accorder des avantages aux personnes âgées pour leur permettre de voyager à moindre frais;

22) Accorder aux personnes âgées des exemptions et des facilités afin d'alléger leur charge fiscale dans tous les domaines.

## **Conclusion**

Nous demandons à tous les organismes et à toutes les institutions :

D'élaborer et de publier une déclaration mondiale des droits des personnes âgées comparable aux instruments internationaux relatifs aux droits des enfants et des femmes, et d'inviter tous les États à l'adopter à l'occasion de la Journée mondiale des personnes âgées. Il faudrait aussi élaborer des protocoles additionnels dans lesquels tous les États s'engageraient à assurer la justice sociale pour les personnes âgées et à adopter des politiques sociales qui préparent les populations à inclure les personnes âgées dans les plans de développement de manière à les protéger contre toute forme de négligence, de mauvais traitement, de violence ou de marginalisation;

Et de proclamer le 7 avril 2006 (Journée mondiale de la santé) Journée sportive des personnes âgées, compte tenu de l'importance de l'exercice physique pour la santé.